

Groupement Forestier de Guichégu

Rapport de suivi des projets Label Bas Carbone de Saint Geyrac

- **Contexte du projet :**

Il s'agit de deux projets (l'un de boisement et l'autre de reboisement) qui se situent en limite de Périgord noir et blanc précisément sur la commune de Saint Geyrac (15 au sud de Périgueux).

La forêt de Saint Geyrac a été très sévèrement touchée par la tempête de 1999. Une grande partie de la forêt est tombée. De nombreux propriétaires ont alors abandonnés leurs forêts et il reste donc une majorité de forêts de mauvaise qualité pour la production de bois, mélange de bois mort au sol et d'accrus ou de taillis de châtaigniers ou de pin maritime en régénération naturelle. On trouve aussi d'autres essences dans des zones très particulières comme des beaux taillis sous futaie de chênes&charmes, quelques merisiers et trembles/bouleaux ainsi que des acacias (essence capricieuse qui ne pousse que dans des zones très favorables où elles se développent alors parfaitement).

L'ancien propriétaire de la forêt, gérée actuellement par le groupement forestier de Guichégu, a fait faillite lors de cette tempête (les 2/3 de sa surface a été détruite). Les créanciers ont saisis la forêt avant de la confier à la Safer qui avait pour objectif de la reconstituer, ce qu'elle a fait en 2008 avec l'aide de la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Le groupement Forestier de Guichégu s'occupe dorénavant de cette forêt depuis 2015 en assurant sa gestion et exploitation conformément au plan simple de gestion et à la certification PEFC. Les zones rescapées présentaient de faibles densité de bois d'œuvre et étaient mélangés avec des taillis de châtaigniers sur souches épuisées et qui dépérissaient un peu plus chaque année sous les coups de boutoir des périodes de sécheresse de plus en plus longues ou intenses.

Les reboisements post-tempête réalisés entre 2016 et 2024 nous donne l'opportunité de conjuguer une sylviculture de production de bois d'œuvre (afin d'approvisionner la filière) avec des considérations d'agrément, de biodiversité et de protection.

- **Porteur de projets :**

Groupement Forestier de Guichégu

Gérant : Gwenaël Postec

e-mail : gwenael.postec@free.fr

n° téléphone : 06 87 73 68 85

Le groupement forestier de Guichégu est un groupement familial qui gère environ 200 ha principalement sur les communes de St Geyrac, La Douze et Rouffignac.

Sa gestion forestière est agréée par périodes successives (2007-2021 puis 2022-2040) par le CRPF (organisme public en charge d'encadrer la gestion des forêts privées) sous les n° respectifs 24-0453-1 et 24-0463-3.

Le GF de Guichégu est adhérent du Syndicat des Propriétaires Forestiers de Dordogne et bénéficie de la certification PEFC sous le n° 10-21-7/559005

La Safer a mené un remembrement local entre voisins en 2018. Au cours de cet échange de

Groupement Forestier de Guichégu

terres, le GF de Guichégu s'est retrouvé propriétaire de 1ha96 de taillis de châtaigniers dépérissant (voir photo ci-dessous) et de 1ha24 d'un pré en déprise agricole (voir plus bas).



- **Les projets :**

Il y a deux projets sur une même parcelle car d'un côté nous sommes dans le cadre de la méthodologie de boisement (c'est à dire une zone qui n'était pas forestière depuis 10 ans au moins) et de l'autre dans le cadre d'une méthodologie de reboisement (c'est à dire une zone qui présentait un peuplement dégradé avec taux de dépérissement d'au moins 40%).

Nous sommes en présence, dans cet endroit, de sols plutôt argilo-sableux, parfois chargés en cailloux, mais avec des veines d'affleurement calcaire. Il y a des zones en fonds vallée qui présentent des sols profonds et plus riche (potentiellement propice au chêne). Spécifiquement sur la parcelle, objet du reboisement, le pin maritime est l'essence la plus adaptée aux conditions pédo-climatiques du fait de sa capacité de résister à la sécheresse et de pousser dans des sols pauvres. Cependant, pour diversifier les essences et compte tenu que nous reboisons en partie une ancienne terre agricole (par nature plus riches en éléments minéraux), nous avons implanté du pin taeda sur l'ancienne prairie. C'est une variante du pin maritime car il pousse de façon optimale en terres acides et a besoin d'un sol un peu plus fertile que le pin maritime auquel on réservera les parcelles les plus pauvres (la partie en reboisement). Ce pin est une essence de pleine lumière qui demande au moins 800 mm d'eau par an.

Les plantations se font à densité élevée (1320 plants/ha) pour plusieurs raisons :

- Les plantations doivent survivre à de nombreux aléas (fougères & ronces, gibiers, attaques d'insectes & champignons), il y a donc des pertes ;
- les arbres serrés chercheront à monter plutôt qu'à grossir dans un premier temps ce qui permet d'avoir des beaux troncs servant l'industrie du bois à terme ;
- L'objectif à 45 ans est de sélectionner 300 pieds/ha et cela permet donc d'avoir une grande marge dans le choix des plus beaux spécimens d'avenir (élimination des arbres chétifs,

Groupement Forestier de Guichégu

fourchus, abimés, ...) lors de 2-3 éclaircies tous les 12-15 ans qui redonnent de l'espace aux arbres pour grossir cette fois-ci.

Par ailleurs dans le massif forestier, nous organisons des plantations de feuillus de bordure le long de voirie forestière (1 ligne avec des arbres tous les 2 m) en alternant les essences (alisier torminal, cormier, poirier sauvage, pommier sauvage, chêne chevelu). Ils sont ainsi en pleine lumière indépendamment du différentiel de vitesse de pousse avec leurs voisins résineux.

L'objectif pour ces bordures est quadruple :

- biodiversité : introduire des fruitiers sauvages permet d'avoir des arbres à fleurs pour les insectes et produire des fruits pour le gibier foisonnant dans le coin (et ce sera un repas de substitution aux bourgeons des jeunes plants ...) ;
- Protection : ces feuillus en bordure ont vocation à rester bien plus longtemps (plus de 100 ans) que les résineux (45-50 ans) et seront donc autant de barrières coupe vents et anti-feu. On les positionne ainsi le long de la voirie forestière pour avoir une bande d'une quinzaine de mètres, suffisant large pour empêcher le feu de traverser ;
- Agrément : cette diversification en essences feuillus notamment en bordure sera appréciée également des promeneurs car cette forêt est parcourue de sentiers de randonnées et présentent un environnement exceptionnel.

Ces feuillus de bordure, sauf exception, n'ont pas vocation à être exploités mais demeureront at vitam aeternam.

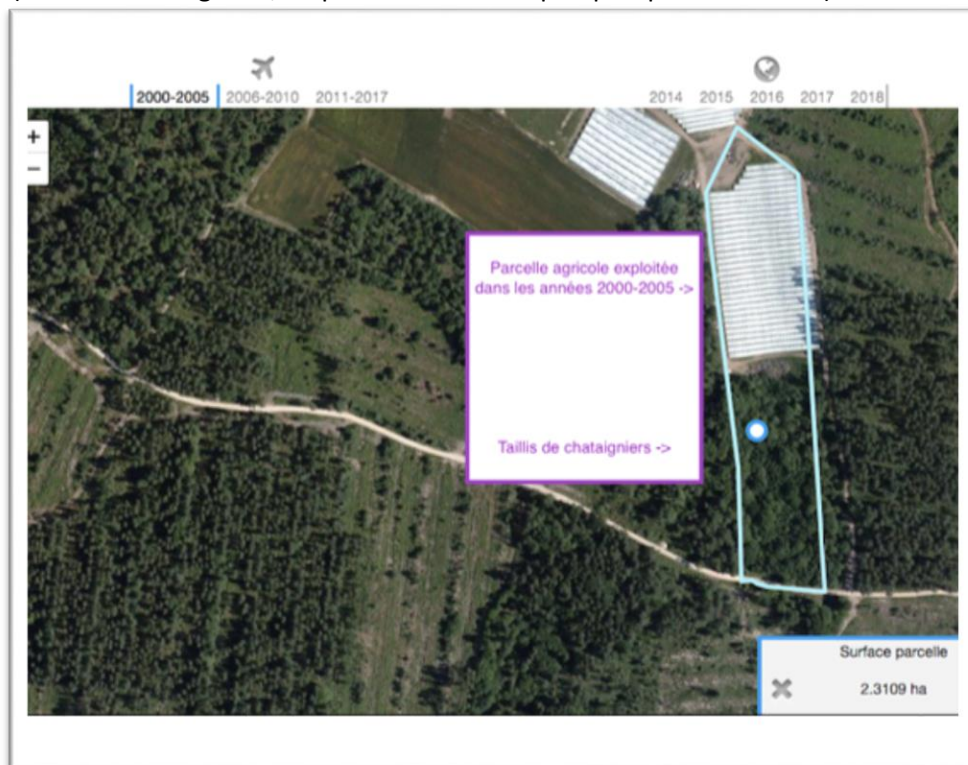
Plantation de feuillus de bordure



Groupement Forestier de Guichégu

- **La plantation :**

Sur cette photo ancienne (2000-2005), on voit que la partie haute de cette parcelle était agricole et recouverte d'une serre agricole (production de fraises). Depuis l'arrêt de cette activité, il y a quelques années, cette parcelle est devenue un pré inexploité. La partie basse de la parcelle était déjà forestière (taillis de châtaigniers, un peu de chênes et quelques pins maritimes).



Voici le pré tel qu'il était avant les travaux de sol (mais après coupe de la végétation).



Groupement Forestier de Guichégu

Lors des travaux de débroussaillage dans la parcelle de châtaigniers, nous avons découvert une imposante doline (10 m de profondeur sur 1000 m²) – c'est un effondrement de terrain (photo ci-dessous). Nous l'avons conservé en l'état, cela faisant un beau sanctuaire pour la biodiversité animale notamment (terrier de renards etc...).



Le terrain a fait l'objet de préparation (coupes, broyage, sous-solage, labour en bandes et émiéttage) au cours de l'hiver 2019/20.



Groupement Forestier de Guichégu

La plantation a été effectuée en février 2020.



Groupement Forestier de Guichégu

- **Les entretiens au cours des premières années**

Le tableau ci-dessous récapitule des opérations menées au cours des premières années.

projet LBC parcelles forestières surfaces (en ha)		Saint Geyrac		Entreprise	Référence facture
		7.3 (Boisement)	7.1 (Reboisement)		
		1,261	1,9331		
date	nature des travaux			Entreprise	Référence facture
15/4/2020	Broyeur forestier	1 301	2 416	Roussillon	n°F1014
1/2/2020	Travaux de sols	420	420	Bouyssou	DB- 2020-10
15/4/2020	Plantation	969	1 548	Roussillon	n°F1014
02/01/2020	CGF Lacouture (année 2019)	800		CGF	CGF/2021/002
2021	entretien cover-crop	158	242	Bouyssou	DB-2021-64
2021	dégagement manuel	303	464	Interne - GF de Guichégu	
06/01/2021	CGF Lacouture (année 2020)	1 200		CGF	CGF/2021/003
06/01/2021	Traitement Trico répulsif gibiers	174		CGF	CGF/2021/004
2/9/2022	entretien cover-crop	158	242	Bouyssou	DB- 2022-61
2022	dégagement manuel	303	464	Interne - GF de Guichégu	
03/01/2022	CGF Lacouture (année 2021)	300		CGF	CGF/2022/007
9/7/2023	entretien cover-crop	158	242	Bouyssou	DB - 2023-25
2020-2024	assurance	14	22	Base tarif/ha XLB assurances	
02/01/2023	CGF Lacouture (année 2022)	315		CGF	CGF/2023/002
08/01/2024	CGF Lacouture (année 2023)	210		CGF	CGF/2024/005

Voici quelques photos de l'évolution des plantations au cours des années :

Le même Cormier que celui de la page précédente en juin 2021 (1 an après) !



Groupement Forestier de Guichégu

La partie reboisement avant entretien (en juin 2023)



La partie boisement après travaux d'entretien mécanique et avant entretien manuel.



Groupement Forestier de Guichégu

Les plantations en novembre 2024 (le jour de l'audit).

La parcelle de pin maritime (LBC reboisement)



La parcelle de pin taeda (LBC boisement) – des arbres de plus de 3 m de haut



Groupement Forestier de Guichégu

- **Le Label Bas Carbone**

Les projets ont reçu la labellisation Bas Carbone le 29/12/2019 pour :

- le boisement à hauteur de 306 T de Réduction d'Émission Empreinte ;
- le reboisement à hauteur de 474 T de Réduction d'Émission Empreinte.

Ces Réduction d'Émissions Empreintes (REE) cumulent la séquestration de CO₂ en forêt, le stockage carbone dans les produits bois (après exploitation) et la substitution matériaux & énergie (impact de l'utilisation du bois en lieu et place de matériaux plus énergivores et de ressources fossiles).

Ces Réduction d'Émission Empreinte seront certifiées d'ici 5 ans lors de la visite de vérification de l'auditeur attestant que la plantation est conforme au projet.

Ces projets ont fait l'objet de l'audit de certification en date du 28/11/2024 (voir rapport d'audit d'Ecorcert).